

CONSEIL MUNICIPAL
lundi 9 décembre 2019 à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents :

Mme BELGUERRAS Martine, Mme BONTE Claude, M. de LA BEDOYERE Jean-Marc, M. CHAMPEAUX Alain; Mme FRANCHET Virginie, M. LAGACHE Bruno, Mme MARSH Annabel

Etaient absents et excusés :

M. DELYS Noël ; M. de LA BEDOYERE Emmanuel ; Mme de LA BEDOYERE Sonia (qui donne procuration à M. de LA BEDOYERE Jean-Marc); M. de LA FOURNIERE Nicolas (qui donne procuration à Mme BELGUERRAS Martine).

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BELGUERRAS Martine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture faite du dernier compte rendu du Conseil municipal du 21 septembre 2019.

Délibérations :

1) Rapport d'activités 2018 de la CCSSO

Lecture est faite du rapport d'activités 2018

Administration générale
Petite enfance / action sociale
Equipements communautaires
Développement économique
Tourisme
Environnement
Aménagement du territoire
Eau potable, eaux usées / assainissement collectif

Le conseil a délibéré et pris acte

2) Rapport d'activités 2018 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Lecture est faite du rapport d'activités 2018

Indicateurs techniques

- Le territoire
- La prévention des déchets
- La collecte des déchets : organisation
- La collecte des déchets : bilan
- Le traitement des déchets : organisation
- Le traitement des déchets
- Impact environnemental et sanitaire
- L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets
- La concertation et la gouvernance
- Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets
- Budget, coût du service et financement

Le conseil a délibéré et pris acte

3) Rapport d'activités 2018 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Lecture est faite du rapport d'activités 2018

Missions du service

Mode de gestion

Activités du service

Les contrôles de conception et de réalisation

Les contrôles de bon fonctionnement par commune

Nombre de dossiers par communes

Indicateurs financiers

Le conseil a délibéré et pris acte

Ces rapports d'activités 2018 de la CCSSO seront mis en ligne sur le site de la Mairie de Raray.

Changement de siège social

Le changement d'adresse du siège social de la CSSO n'a pas été validé par la commune de Senlis

4) Indemnités de conseil alloué au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes

L'indemnité 2018 était de 223.00 euros

L'indemnité 2019 est de 235.00 euros, soit +5%

Délibération approuvée à l'unanimité

5) Géo Portail de l'urbanisme

Avant le 1er janvier 2020, toute commune dotée d'un PLU a pour obligation de publier son document sur le Géo Portail de l'Urbanisme (faute de quoi le document ne sera plus exécutoire).

Objectifs : moderniser l'action publique en renforçant la démocratie locale et accélérer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en réalisant des économies.

Une convention entre le bureau d'études Arval et la Mairie a été signée le coût est de : 810.00 HT

Budget communal : décision modificative mouvement de crédit compte 212 à 202

Délibération approuvée à l'unanimité

6) Mise en place de la convention territoriale globale avec la CAF de l'Oise

La répartition des compétences entre ces acteurs nécessite un effort de coordination, de mise en cohérence et de recherche d'efficience et de complémentarité des actions et des interventions.

La Convention Territoriale Globale (CTG), en tant qu'accord-cadre proposé par la Caf entend répondre à cette préoccupation. En effet, cette convention de partenariat, qui ne constitue pas un dispositif financier, a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille.

En signant une Convention Territoriale Globale 2019-2022, la Caf de l'Oise et la Communauté de Communes, les communes conviennent ensemble de ces objectifs, afin d'approfondir un partenariat historique qui, d'une part, repose sur des conventions d'objectifs et de financement existantes ou en cours d'élaboration, d'autre part, doit évoluer et s'adapter aux contextes national et local en fonction des orientations politiques de ces institutions.

7) Approbation de la convention territoriale globale avec la CAF de l'Oise

La Communauté de Communes, la Caisse d'Allocations Familiales et les communes de la communauté de communes souhaitent conclure une convention territoriale globale (CTG) pour formaliser un partenariat plus étendu que la seule compétence Enfance Jeunesse.

La CTG est un nouveau mode de partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la Caf, et les collectivités. La CTG regroupe l'ensemble des engagements de la CAF sur le territoire sans se substituer aux dispositifs existants. Elle vise à renforcer la cohérence des interventions.

La Caf a présenté le diagnostic élaboré en concertation avec les partenaires et les commissions Enfance et Jeunesse qui a permis :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard des écarts entre l'offre et les besoins en direction des familles,
- d'optimiser l'offre existante et/ou de la développer.

Les actions possibles à contractualiser par le biais de CTG entre les parties sont regroupées dans les domaines suivants : domaine de la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale.

Le projet de convention joint au rapport présente les champs d'intervention respective et partagée entre les acteurs, les moyens mis en place, les modalités de fonctionnement et de décision, la communication, l'évaluation. La durée de cette convention est de quatre ans à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022,

Il est donc proposé au conseil municipal, d'une part d'approuver le projet de convention territoriale globale et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention

Délibération approuvée à l'unanimité

DIVERS

Communauté de communes Senlis Sud Oise : Maison France Service Itinérante

Le véhicule prévu de la Maison France Service itinérante a pour vocation de sillonner le territoire pour aller à la rencontre des usagers les plus éloignés des services publics. Les personnes vulnérables, isolées, sans permis, les jeunes en recherche d'emploi, les personnes âgées, handicapées sont des cibles privilégiées de ce service de grande proximité.

Il s'agit de lutter contre le non-recours aux droits et de créer une passerelle entre les usagers et les opérateurs. Ce projet se veut être un véritable outil social qui va permettre de mailler le territoire et répondre à l'enjeu de ramener les services publics en milieu rural, comme le préconise la Cour des Comptes dans son rapport de mars 2019

Compte rendu SIBH du 18/11/19

Dans ce rapport il est à noter qu'il est envisagé une 2ème tranche de travaux de renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable sur le territoire de Raray.

Estimation des travaux 464 000.00 euros auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre, de topographie et de coordination SPS.

Cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil prend acte de cette décision en l'approuvant à l'unanimité

Rapport d'activités 2018 VEOLIA en pièce jointe

Vœux du Maire

Dimanche 12 janvier 2020 à 11h30

Elections municipales

Jean-Marc de La Bédoyère, Maire de Raray, confirme qu'il se représentera aux prochaines élections municipales de 2020. Sa liste sera connue courant janvier. Un conseil municipal se tiendra avant les élections.

Travaux sur les logements de la commune

Le locataire au 1er étage de la Mairie quitte son appartement. Des travaux sont envisagés tels que peinture, électricité, mobilier de cuisine. Les radiateurs seront remis aux normes. 2 fenêtres à changer. L'isolation du grenier sera améliorée.

Liste électorale

Certains électeurs figurent toujours sur la liste électorale de Raray bien que n'ayant plus de lien avec la commune. Il y aura lieu de leur adresser un courrier recommandé pour régulariser la situation.

La date du prochain conseil municipal n'est pas encore définie

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h10

Pièce jointe :

- [Veolia rapport annuel](#)